

Annexe IV à l'article R. 242-7

Historique :

Créée par :	Arrêté n° 2019-291/GNC du 12 février 2019 modifiant le titre IV du livre II de la partie réglementaire du code agricole et pastoral de Nouvelle-Calédonie (exercice de la profession de vétérinaire)	JONC du 21 février 2019 Page 2230
Remplacée par :	Arrêté n° 2024-105/GNC du 24 janvier 2024 modifiant le titre IV du livre II de la partie réglementaire du code agricole et pastoral de Nouvelle-Calédonie (exercice de la profession de vétérinaire)	JONC du 30 janvier 2024 Page 1884

I– Diplômes reconnus par le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (DGER)

- CEAV Chirurgie des animaux de compagnie ;
- CEAV Ethologie clinique et appliquée des animaux domestiques
- CEAV Gestion de la santé et de la qualité en productions avicole ;
- CEAV Gestion de la santé et de la qualité en production porcine ;
- CEAV Gestion de la santé et de la qualité en production laitière ;
- CEAV Gestion de la sécurité et de la qualité des denrées alimentaires ;
- CEAV Hygiène et technologie alimentaire ;
- CEAV Médecine du Comportement des animaux domestiques ;
- CEAV Médecine interne des animaux de compagnie ;
- CEAV Médecine et chirurgie des équidés ;
- CEAV Pathologie Animale en régions chaudes ;
- CEAV Santé publique vétérinaire ;
- CEAV Sciences et Médecine Animaux de laboratoire ;
- DESV Anatomie pathologique vétérinaire ;
- DESV Chirurgie des animaux de Compagnie ;
- DESV Dermatologie ;
- DESV Elevage et pathologie des équidés ;
- DESV Gestion de la santé des bovins ;
- DESV Médecine interne des animaux de compagnie ;
- DESV Médecine interne des animaux de compagnie ; cardiologie ;

Annexe IV à l'article R. 242-7

Mise à jour le 24/01/2024

- DESV Ophtalmologie ;
- DESV Santé et productions animales en régions chaudes ;
- DESV Sciences et médecine des animaux de laboratoire.

II– Diplômes délivrés par les Collèges Européens

- European College of Animal Reproduction (ECAR) ;
- European College of Bovine Health Management (ECBHM) ;
- European College of Equine Internal Medicine (ECEIM) ;
- European College of Laboratory Animal Medicine (ECLAM) ;
- European College of Poultry Veterinary Science (ECPVS) ;
- European College of Veterinary Anaesthesia and Analgesia (ECVAA) ;
- European College of Veterinary Behavioural Medicine- Companion Animals (ECVBM-CA)
- European College of Veterinary Clinical Pathology (ECVCP) ;
- European College of Veterinary Comparative Nutrition (ECVCN)
- European College of Veterinary Dermatology (ECVD) ;
- European College of Veterinary Diagnostic Imaging (ECVDI) ;
- European College of Veterinary Internal Medicine (ECVIM) CA
- European College of Veterinary Internal Medicine (ECVIM) Cardiology ;
- European College of Veterinary Internal Medicine (ECVIM-CA) Oncology
- European College of Veterinary Neurology (ECVN) ;
- European College of Veterinary Ophthalmology (ECVO) ;
- European College of Veterinary Public Health (ECVPH) ;
- European College of Veterinary Surgery (ECVS) - CA ;
- European College of Veterinary Surgery (ECVS) - LA ;
- European College of Zoological Medicine (ECZM) option avian Medicine and Surgery ;
- European Veterinary Dentistry College (EVDC) ;
- European College of porcine health management (ECPHM)
- European College of veterinary emergency and critical care (ECVECC)

III– Diplômes délivrés dans les Ecoles Nationales Vétérinaires

- Certificat d'Etudes Supérieures d'Anatomie Pathologique Toxicologique ;
- Certificat d'Etudes Supérieures de Dermatologie vétérinaire ;
- Certificat d'Etudes Supérieures de Diététique Canine et Féline ;
- Certificat d'Etudes Supérieures d'Épidémiologie Animale ;
- Certificat d'Etudes Supérieures de Gynécologie et Insémination artificielle équine ;
- Certificat d'Etudes Supérieures d'Hématologie et Biochimie Clinique animales ;
- Certificat d'Etudes Supérieures d'Immunologie Animale comparée
- Certificat d'Etudes Supérieures de Méthodes Alternatives en Expérimentation Biologique ;
- Certificat d'Etudes Supérieures d'Ophtalmologie vétérinaire ;
- Certificat d'Etudes Supérieures de Pathologie Aviaire ;
- Certificat d'Etudes Supérieures de Traumatologie Ostéo-Articulaire et orthopédie animale ;
- Diplôme d'Ecole d'Assurance de Qualité en Bonne Pratique de Laboratoire ;
- Diplôme d'Ecole d'Approfondissement en diagnostic et gestion des affections locomotrices équines de l'ENVA/CIRALE
- Diplôme d'Ecole de Biologie et Pathologie des Animaux de Laboratoire ;
- Diplôme d'Ecole d'Embryologie des Animaux de Laboratoire ;
- Diplôme d'Ecole de Chirurgie animale sur animaux de laboratoire ;
- Diplôme d'Ecole d'Expérimentation animale (niveaux I, II et III) ;
- Diplôme d'Ecole d'Expertise vétérinaire ;
- Diplôme d'Ecole d'Environnement et Production Animale ;
- Diplôme d'Ecole d'Évaluation de la Sécurité du Médicament ;
- Diplôme d'Ecole de Cinésiologie, Physiothérapie et Rééducation fonctionnelle de l'ENVA option canine
- Diplôme d'Ecole de Cinésiologie, Physiothérapie et Réadaptation vétérinaire de l'ENVA option équine : Science du mouvement, Kinésithérapie et Réadaptation des affections locomotrices du cheval.
- Diplôme d'Ecole de Fertilité des Animaux de Laboratoire ;
- Diplôme d'Ecole de Gynécologie et Insémination Artificielle Équine ;
- Diplôme d'Ecole d'Initiation à la Primatologie Médicale ;
- Diplôme d'Ecole de Management vétérinaire

- Diplôme d'Ecole de Nutrition et Alimentation de la Vache Laitière ;
- Diplôme d'Ecole d'Ophtalmologie ;
- Diplôme d'Ecole d'Ostéopathie vétérinaire
- Diplôme d'Ecole de Pratique générale médecine et chirurgie des NAC (ENVA)
- Diplôme d'Ecole de Formation complémentaire en médecine interne (ENVT)
- Diplôme d'Ecole en médecine de population des bovins (ENVT)
- Diplôme Inter-Ecoles d'Apiculture et pathologie apicole ;
- Diplôme Inter-Ecoles de Vétérinaire comportementaliste ;
- Diplôme Inter-Ecoles d'Ostéopathie vétérinaire ;
- Diplôme Inter-Ecoles de Phytothérapie
- Diplôme Inter-Ecoles de Médecine vétérinaire de catastrophe et d'environnement.
- Diplôme Inter-Ecoles Santé de la faune sauvage non captive

IV- Diplômes délivrés par des établissements d'enseignement supérieur, autres que les écoles vétérinaires

- Diplôme Universitaire de microchirurgie de l'Université Bordeaux 2
- Diplôme Universitaire de microchirurgie, Université de Lille 2
- Diplôme Universitaire de microchirurgie (Université Claude Bernard Lyon 1)
- Diplôme Universitaire de microchirurgie (Faculté de médecine de Rennes)
- Diplôme Universitaire d'exploration de la fonction visuelle, Université Paris 7 UFR Lariboisière
- Diplôme Universitaire de techniques de microchirurgie expérimentale et clinique, Université Claude Bernard Lyon 1
- Diplôme Inter-Universitaire de Plantes médicinales, phytothérapie et aromathérapie de l'Université Claude Bernard Lyon 1
- Diplôme Universitaire de Plantes médicinales, phytothérapie et aromathérapie de l'Université Claude Bernard Lyon 1
- Diplôme Universitaire de Psychiatrie Vétérinaire de l'Université de Lyon 1 et VétagroSup
- Master en Sciences, Technologie, Santé, option MEGA, spécialité biomécanique de l'Université de Lyon 1
- Diplôme inter-universitaire (DIU) Pathologie et chirurgie Orbito-palpébro lacrymales (Facultés de médecine de Limoges, Nancy, Nice, Reims)

- Diplôme inter-universitaire Cornée (Services d'ophtalmologie Besançon, Lyon, Saint-Etienne, Strasbourg, Marseille)
- Diplôme universitaire de réanimation néphrologique, Université Claude Bernard Lyon 1
- Diplôme inter-universitaire d'échocardiographie (Université de Franche-Comté)

V- Diplômes délivrés par des universités vétérinaires hors de France

- Certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires, médecine des animaux de compagnie de l'Université de Montréal
- Certificat en Chirurgie des Animaux de Compagnie de l'Université de Liège
- Master Sciences vétérinaires de l'Université de Liège : internat clinique »
- Certified canine rehabilitation practitioner de l'Université du Tennessee (ce diplôme devra être affiché dans la langue dans laquelle il a été obtenu)

VI- Titres universitaires

1° Ancien assistant ou ancien assistant hospitalier de l'Ecole Nationale Vétérinaire ou de la Faculté vétérinaire de :

Le titre d'ancien assistant ou d'ancien assistant hospitalier de l'Ecole Nationale Vétérinaire ou de la Faculté vétérinaire de ... est réservé aux docteurs vétérinaires ayant exercé sous contrat une activité clinique rémunérée à temps plein pendant une année minimum et définie sous cette dénomination dans l'établissement d'enseignement vétérinaire reconnu.

2° Attaché de consultation et/ou d'enseignement de l'Ecole Nationale Vétérinaire ou de la Faculté vétérinaire de :

Le titre d'attaché de consultation et/ou d'enseignement de l'Ecole Nationale Vétérinaire ou de la Faculté vétérinaire de ... est réservé aux docteurs vétérinaires vacataires ayant une activité contractuelle ponctuelle d'enseignement et/ou de consultation au sein de l'établissement d'enseignement reconnu et définie sous cette dénomination.

3° Praticien hospitalier ou Ancien Praticien hospitalier e l'Ecole Nationale Vétérinaire ou de la Faculté vétérinaire de :

Le titre de praticien hospitalier de l'Ecole Nationale Vétérinaire ou de la Faculté vétérinaire de ... est réservé aux docteurs vétérinaires ayant une activité contractuelle d'enseignement et/ou de consultation au sein de l'établissement d'enseignement reconnu et définie sous cette dénomination.

4° Ancien interne de ... de l'Ecole Nationale Vétérinaire de :

Le titre d'ancien interne de ... de l'Ecole Nationale Vétérinaire de ... est réservé aux titulaires du diplôme national d'internat en clinique des ... (animaux de compagnie ou équidés ou ruminants) de l'Ecole Nationale Vétérinaire de

VII- Titres de spécialisation

1° Vétérinaire spécialiste :

Le titre de vétérinaire spécialiste en ... est réservé aux docteurs vétérinaires ayant obtenu l'un des titres mentionnés en I de la présente annexe ou tout autre titre reconnu par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, conformément aux articles R. 242-6 à R. 242-10.

La liste des spécialités qui ouvrent droit au titre de vétérinaire spécialiste est la suivante:

- Anatomie pathologique vétérinaire
- Anesthésie et analgésie vétérinaires
- Chirurgie des animaux de compagnie
- Chirurgie équine
- Dermatologie vétérinaire
- Elevage et pathologie des équidés
- Gestion de la santé des bovins
- Gestion de la santé et de la qualité en productions avicoles
- Gestion de la santé porcine
- Imagerie médicale vétérinaire
- Médecine et chirurgie des oiseaux
- Médecine et chirurgie des petits mammifères
- Médecine et chirurgie des reptiles et amphibiens
- Médecine du comportement des animaux de compagnie
- Médecine interne des animaux de compagnie
- Médecine interne des animaux de compagnie, option cardiologie
- Médecine interne des animaux de compagnie, option oncologie
- Médecine interne des équidés
- Médecine d'urgence et soins intensifs des animaux de compagnie
- Médecine d'urgence et soins intensifs des équidés
- Neurologie vétérinaire
- Nutrition clinique vétérinaire
- Ophtalmologie vétérinaire
- Pathologie clinique vétérinaire
- Reproduction animale

- Santé et productions animales en région chaude
- Santé publique vétérinaire - sciences des aliments
- Santé publique vétérinaire - médecine des populations
- Sciences et médecine des animaux de laboratoire
- Stomatologie et dentisterie vétérinaires

2° Résident de l'École ou de l'Université ou de la Faculté en ... :

Le titre de résident de l'École ou de l'Université ou de la Faculté en ... est réservé aux docteurs vétérinaires effectuant un résidanat dans les structures d'enseignement et ayant pour objectif de préparer le diplôme de spécialiste dans la discipline concernée. Il doit être validé par le chef d'établissement.

3° Résident du Collège de ... :

Le titre de résident du Collège de ... est réservé aux docteurs vétérinaires effectuant un résidanat dans un établissement agréé et contrôlé par le Collège Européen de la spécialité concernée, dont la liste figure au II de la présente annexe et ayant pour but de préparer le diplôme de spécialiste de ce Collège européen.

VI – Titres divers

1° Lauréat de l'École vétérinaire de... et/ou de la Faculté de médecine de... et/ou de la Faculté de médecine vétérinaire de... :

Ce titre est décerné par un conseil des professeurs, un jury d'examen, de thèse, à la suite d'une moyenne générale élevée, d'une distinction ou d'une mention à un examen ou aux titulaires d'une médaille de thèse.

2° Lauréat d'une académie dont les membres sont nommés par décret : ce titre est attaché par le règlement de ces académies à l'attribution d'une récompense qu'elles décernent.

3° Membre (titulaire) d'une académie dont les membres sont nommés par décret : les membres associés ou correspondants doivent employer le terme complet.

4° Expert près de la Cour d'appel de Nouméa

Le titre d'expert ne peut être mentionné que pour les docteurs vétérinaires ayant obtenu leur inscription sur la liste d'experts près la Cour d'appel conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.